

ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION

368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
 " Etats-Unis, 60 " " "
 " Etranger, 3 frs " "

Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER, Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTREAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La-chine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Merici, Chemin St Louis, Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Séminaire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher. Noviciat des Clercs de St Viateur

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler. Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

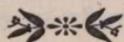
CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.



A L'OEUVRE !

La Communion des petits Enfants.



Le 8 août 1910, notre grand et bien-aimé Pontife, à qui Dieu a réservé la gloire de remettre en pleine lumière la vraie doctrine sur la Communion fréquente, complétait son œuvre par le Décret "*Quam singulari*" sur la Communion des petits enfants, et avec son autorité souveraine, Pie X précisait à tous les prêtres leur *devoir*. Ils *doivent* aider les enfants à communier. Ils *doivent* instruire le peuple et spécialement les parents de l'obligation grave qui pèse sur eux et sur leurs enfants.

Or, ici plus que jamais, nous pouvons redire avec saint Alphonse : "*Volonté du Pape, volonté de Dieu !*" Car, ainsi que Mgr l'Archevêque nous le faisait remarquer à la seconde retraite ecclésiastique, en août 1910, quelques jours après l'apparition de la lettre pontificale, le Décret traduit admirablement la pensée incontestable de Notre-Seigneur : Jésus veut qu' "*on laisse venir à Lui les enfants !*" — Avec son grand esprit surnaturel, Monseigneur ajoutait : " N'oublions pas que l'Esprit Saint assiste toujours — mais surtout en semblable matière — le Souverain Pontife ; " autre grande raison qui nous l'atteste : Oui, vraiment, "*la parole du Pape est la parole de Dieu, — Qui vos audit me audit.*"

Ces pensées si simples, si chrétiennes et si fécondes ont-elles été bien méditées ? Ont-elles pénétré les intelligences, redressé les volontés, inspiré la conduite de tous les prêtres de Jésus-Christ ?

Il en serait sans doute ainsi si nous étions encore dans la rectitude originelle, portant au cœur le goût sacré de tout ce qui est vrai et bon. Mais depuis la chute, toute ascension vers Dieu nécessite un effort pénible : *Regnum cælorum vim patitur !* Et cela est vrai, non seulement du ciel, mais de chaque degré qui nous rapproche du ciel, de toute vertu à conquérir et plus encore de toute vérité divine à s'assimiler. Car on ne change pas de mentalité comme on change de manteau : s'il faut des efforts héroïques pour conquérir une vertu, il en faut davantage encore pour s'assimiler une vérité. Il y a donc pour le bon prêtre toute une stratégie à déployer pour entrer pleinement dans les pensées de Notre-Seigneur. *Il doit* 1. *en pénétrer son intelligence* ; 2. *fortifier sa volonté*, car la vérité nous impose toujours des sacrifices ; 3. *enfin il doit organiser son ministère* ; car en retour des charges qu'elle nous impose, la vérité divine nous offre toujours de surabondantes bénédictions.

1. *Le premier devoir du bon prêtre est de se mettre en garde contre les objections de son esprit.* — Rappelons-nous l'apparition du Décret avec la lumière éblouissante, mais aussi avec la soudaineté d'un coup de foudre. C'était le bouleversement de toutes nos pensées, et de nos habitudes ! Mais, la première surprise passée, le bon prêtre s'est ressaisi : " Attention ! si je me laisse aller au courant de ma nature corrompue, je me buterai aux objections, aux difficultés, aux problèmes qui se poseront. Au lieu de chercher loyalement à les résoudre, je les exagérerai ; et peu à peu je deviendrai hostile à la vérité. Non, non, l'Esprit Sanctificateur sait mieux que moi ce qu'il faut pour sanctifier les âmes ! Et si le Sauveur appelle à Lui les enfants, ce ne peut être que pour leur salut ! Cela me suffit, je ne veux pas être de ceux que Jésus " gronde avec sévérité, — increpans eos — , " et auxquels il dira avec tristesse : *Sinite parvulos venire ad me et ne prohibueritis eos.* "

C'est dans cette sainte disposition qu'il médite le Décret. Pour éclairer les points obscurs, il prend pour flambeau les enseignements du Pape. Il le comprend : toute la sagesse consiste à se rapprocher le mieux possible de la lettre et de l'esprit de ce grave document si soigneusement étudié par le Souverain Pontife qui, on le sait, en a mûrement pesé tous les mots. Ainsi, par exemple, au premier abord, il lui eût paru sage de réserver au seul curé l'admission des enfants à la première communion. En y réfléchissant, il comprend la prudence de la décision pontificale : il se rencontrera, hélas ! on n'en saurait douter, des pasteurs hostiles au Décret. Il faut bien qu'alors les parents et les enfants puissent obéir quand même au précepte divin qui pèse sur eux. Il est donc nécessaire — comme Mgr l'Archevêque l'a fait remarquer dans la *Semaine Religieuse* du 10 décembre — que “ *l'autorisation du confesseur puisse suffire.* ”

Le bon prêtre ne se contente pas de repousser toute hostilité contre le Décret ; il avive sa foi ; il se dit : “ C'est Jésus-Christ lui-même qui m'adresse cet appel, et venant de mon Sauveur il ne peut être qu'éminemment sage et bon, et je dois l'aimer de toute mon âme ! ” Dans ce but, il étudie les pensées secrètes de Notre-Seigneur ; et bientôt elles apparaissent à ses yeux toutes resplendissantes. Il comprend que le Sauveur lui donne ainsi un merveilleux instrument pour la sanctification de ses enfants et de toute sa paroisse.

Désormais, grâce au Décret, nos enfants seront mieux instruits : Le clergé de France a déployé un zèle admirable pour la première communion. Oui, mais les petits, n'ont-ils pas été parfois négligés ? Et pourtant Dieu chérit d'un amour de prédilection ces âmes pures encore et innocentes ! — Et n'était-il pas infiniment regrettable de rencontrer tant de pauvres enfants ne commençant à connaître Dieu qu'à huit, neuf et parfois même dix ans ? “ *A dix ans, remarque J. de Maistre, l'éducation de l'homme moral est peut-être finie.* ” Et il ajoute : “ *Et si elle n'a pas été commencée sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur.* ”

Désormais, grâce au Décret, nos enfants seront mieux confessés. Nous savons tous combien il est pénible de confesser toute une nombreuse école de petits enfants, surtout quand ils sont insuffisamment préparés. Autrefois, absorbés par le soin des premiers communians, bien des prêtres négligeaient les petits. Désormais nous reporterons sur eux le zèle que nous aimions à déployer pour leurs grands frères : et mieux entourés de nos soins paternels, ils seront mieux armés pour la persévérance. Quelques jours après l'apparition du décret, je rencontrai un saint prêtre, directeur d'un de nos plus grands patronages : "Eh bien, que pensez-vous de ce grand acte ? — J'en suis ravi, me répondit-il ; auparavant nous avions beaucoup de bons enfants de sept, huit et neuf ans que nous ne savions comment soutenir et qui arrivaient déjà gâtés au catéchisme de première communion. Maintenant nous pouvons les préserver et les garder purs à Notre-Seigneur."

Désormais, grâce au Décret, nos enfants seront mieux sanctifiés ; Jésus lui-même sera le chérubin au glaive de feu protégeant ces cœurs dont il daigne faire son paradis. Ayons confiance dans la puissance du Christ et de sa grâce sacramentelle. On a déjà cité des choses ravissantes sur les effets de la communion dans ces petits. N'en doutons pas : nous assisterons bientôt à des faits merveilleux de sanctification éminente de tout jeunes enfants...

Désormais, grâce au Décret, les appels d'en haut germeront plus facilement dans le cœur de nos enfants, comme dans une terre fécondée par la rosée du ciel. Un des plus grands périls de l'Eglise de France, au sein de l'effroyable assaut suscité contre elle par l'enfer, c'est la pénurie des vocations sacerdotales. Semons avec surabondance l'Eucharistie et nous récolterons des prêtres !

Le bon prêtre se servira encore du Décret pour la sanctification de toute sa paroisse ; d'abord en faisant rentrer dans la famille l'étude du catéchisme. Il y a quelques semaines, un saint prêtre, doyen d'une de nos plus religieuses circonscriptions, me disait : "J'ai annoncé que nous ferions faire la première communion à tous les enfants qui seraient préparés dans la famille." Il ajoutait ;

« Bien entendu, nous n'entendons pas nous désintéresser de cette préparation : mais nous ferons tout pour amener les mères et les grandes sœurs à s'occuper elles-mêmes des tout petits.

Grâce au Décret, le bon prêtre espère aussi multiplier les communions. La communion fréquente n'entrera vraiment dans les mœurs qu'avec les tout petits. Les générations élevées avec nos pensées de jadis ne se mettent qu'exceptionnellement à la communion quotidienne.

Grâce au Décret, le bon prêtre attire les bénédictions de Dieu sur sa paroisse par l'éminente sanctification de ces privilégiés du Cœur de Jésus : et par la puissance irrésistible de leurs prières : citons ici, avec le cardinal Gennari, une enfant de quatre ans, la petite Nellie de Cork, en Irlande. Elle mourut le 2 février 1908, à l'âge de quatre ans et cinq mois. Or, touché de sa piété merveilleuse, son confesseur, après avoir pris conseil de l'évêque, l'avait admise, plusieurs mois avant sa mort, à la communion quotidienne. Depuis son trépas, on l'invoque avec un merveilleux succès : il y un an, les petites filles de son école lui avaient fait une neuvaine pour obtenir un grand miracle, la grâce pour elle et pour tous les petits enfants de l'Eglise de communier vers sept ans : quelques mois après, Pie X promulguait son décret !

Enfin, grâce au Décret, le bon prêtre conçoit la douce espérance de refaire autour de lui dans sa paroisse une troupe d'élite et des chrétiens fervents et généreux. Et cette pensée le fait tressaillir de joie. Car c'est toujours avec de vaillantes minorités, comme avec les trois cents braves de Gédéon, que Dieu se plaît à préparer ses plus éclatantes victoires !

II. Est-ce tout ? — Non, pas encore : Après avoir pénétré son intelligence de la doctrine du Décret, *le bon prêtre fortifie sa volonté* : car évidemment s'astreindre à instruire soigneusement ces petits, à les confesser souvent, à s'ingénier pour leur sanctification et celle de leurs familles, tout cela nécessite bien des sacrifices, dans une vie pastorale déjà si chargée ; et rien de tout cela ne peut se faire sans un effort pénible. C'est toujours le « *Regnum cælorum vim patitur* » ; la communion fréquente

avec la communion des petits enfants est une arme merveilleuse pour la sanctification des âmes. Oui ; mais pour que cette arme ait toute son efficacité, il faut que nous soyons tellement pénétrés de son excellence, que l'appel à la communion devienne chez nous comme une idée fixe. "J'en suis tellement pénétré, me disait un saint prêtre, que je me crois incapable de parler un quart d'heure, sur un sujet quelconque, sans aboutir nécessairement à la communion fréquente." C'est ainsi que partout où il a passé, ce bon prêtre a merveilleusement multiplié les communions.

Enfin parce qu'un cœur embrasé du feu sacré de la charité projette nécessairement au dehors la flamme de son zèle — "*qui non zelat non amat*" — le bon prêtre franchit, bientôt un dernier degré : *il devient apôtre* ! Apôtre du Décret, dans sa paroisse, près des petits enfants auxquels il fera aimer leur première communion et la communion fréquente ; apôtre près de leurs parents, dont il dissipera les préjugés ; apôtre enfin et surtout près de ses confrères, car, à ses yeux, il n'est pas d'âme plus sacrée que celle d'un prêtre, et plus chère au cœur de Jésus.

III. Après avoir ainsi éclairé son intelligence et fortifié sa volonté, il reste encore au bon prêtre un troisième devoir à remplir : organiser son ministère et réaliser pratiquement les pensées de Notre-Seigneur.

Autour de lui, il entend des confrères qui lui répètent : "N'allez pas trop vite ! Ne vous emballez pas !" Sans doute "*la vertu consiste dans un sage milieu et on peut pécher par excès et par défaut.*" Mais ici, l'excès est beaucoup moins à craindre que l'inertie, car le Décret nous impose des charges très lourdes ; et nous ne le savons que trop : quand il s'agit de sacrifices à accomplir, l'excès n'est généralement pas à redouter ; ici surtout, l'appel de Notre-Seigneur doit nous faire réformer de vieilles habitudes séculaires, et rien n'est difficile comme une pareille transformation. Le grand péril n'est donc pas d'aller trop vite, mais de s'endormir dans une coupable indifférence.

Le bon prêtre agira donc : et le premier but de ses efforts sera de *créer une mentalité saine* autour de lui : en chaire, au confessionnal, au catéchisme, dans les réunions d'hommes, de mères chrétiennes et de jeunes gens, il expliquera le Décret, sa sagesse et son opportunité, les devoirs nouveaux qui en découlent. Il ne croira jamais trop insister ; car une fois encore il s'agit de déraciner des idées fausses, vieilles de près de deux siècles. C'est pourquoi le Pape a sagement prescrit de relire *chaque année*, à Pâques, son Décret. Il ne prévoit que trop le funeste sommeil de certains pasteurs et l'inertie coupable des troupeaux.

Après avoir ainsi éclairé son peuple, le prêtre se mettra à l'œuvre et, sans se laisser effrayer par les difficultés, il conduira d'abord à la Table sainte les enfants des meilleures familles, les enfants des écoles, les enfants les plus rapprochés de l'église. En commençant ainsi par le plus facile, on triomphe d'obstacles qui paraissent insurmontables.

En catéchant son petit monde, il se garde bien de trop exiger, car il y a cent manières de *tourner* le Décret pontifical et de le rendre illusoire : tel curé exigera des enfants de sept ans une science au-dessus de leur âge ; tel autre refusera de les admettre parce que leurs parents ne les accompagnent pas, etc. A part quelques réponses très précises sur les principaux mystères, le bon prêtre aime mieux faire comprendre à ses enfants les éléments de la religion que de remplir leurs mémoires de formules inexplicables. Il s'adresse surtout à leur cœur : en les instruisant, il s'efforce de leur faire aimer leur Père céleste qui les a créés par amour, le bon Jésus qui les a rachetés par amour et l'Esprit-Saint qui les a sanctifiés par amour. En même temps, il les forme à la prière, et surtout il excite en eux la faim du Pain eucharistique.

Quand ces enfants se sont approchés une première fois de la Table sainte, il s'ingénie à les y attirer le plus souvent possible. Il leur rappelle que c'est là le rêve de Notre-Seigneur, le vœu de l'Eglise, l'intérêt suprême de leurs âmes. Sans doute il faut compter avec la santé, l'éloignement de l'église, l'opposition des parents, les mille difficultés de la vie pratique. Mais en faisant à

ces diverses exigences les concessions nécessaires, le bon prêtre ne se lasse pas de redire en toute occasion que la communion idéale, celle qui doit être l'objet de leurs désirs, c'est la communion quotidienne ; et pour se dédommager de manquer parfois au céleste rendez-vous, il les engage à faire ces jours-là la communion spirituelle. C'est ainsi qu'il formera pour l'avenir des chrétiens affamés du Pain des anges, et réalisant les désirs de Jésus-Christ et de son Eglise.

Enfin, dans les catéchismes qui se poursuivent après la première communion privée, le bon prêtre s'attache avec un soin tout spécial à l'éducation eucharistique de l'enfant. L'Eucharistie est le résumé de tous les mystères, la merveille de l'amour divin, le point culminant de tous nos dogmes, la base de la sainteté. A vrai dire, prêcher ce grand sacrement, c'est enseigner excellemment tout le Christianisme. C'est pourquoi le saint prêtre estime ne jamais pouvoir trop parler de la visite au Saint Sacrement, de la Messe, de la communion. Lui-même fait ses délices de cette étude. C'est ainsi que *“ la bouche parle de l'abondance du cœur. ”*

Mais hélas ! les Capharnaïtes s'insurgeaient contre le don si doux de l'Eucharistie ! *“ Durus est hic sermo ! ”* et c'est toujours avec défiance que l'homme reçoit les meilleurs présents du bon Dieu ! N'en doutons pas : partout où le Décret sera appliqué avec un véritable esprit de foi, il produira des fruits abondants. Car, encore une fois, le Sauveur n'appelle à lui nos enfants, que pour les sauver !

NOTE. — On recommande spécialement le commentaire du Décret par le cardinal Gennari, préfet de la Sacrée Congrégation du Concile et confident des pensées du Pape sur la communion. C'est lui qui a rédigé le Décret libérateur de 1905.



“
inve
habu
No
gran
terre
Il
sain
trésc
A
trésc
purg
Su
Mess
fice
c'est
et de
H
pour
1.
de lu
univ
riam
2.
en v
majo
saint
glori
Crea
infin
qui r
enco
gner

Plan de Triduum Eucharistique

2^{me} INSTRUCTION :

La Sainte Messe

“ Simile est regnum Cœlorum thesauro abscondito in agro, quem invenit homo, et, præ gaudio illius, vadit et vendit universa quæ habuit et emit agrum illum.”

Nous possédons dans nos églises catholiques un vrai trésor, plus grand, plus riche, plus précieux que tous les trésors réunis de la terre : c'est le saint sacrifice de la Messe.

Il y avait autrefois un missionnaire de l'ordre de Saint-François, saint Léonard-de-Port-Maurice qui s'en allait prêchant partout le trésor caché du saint Sacrifice.

A sa suite, je voudrais vous rappeler comment la Messe est un trésor : le trésor du Ciel, — le trésor de la terre, — le trésor du purgatoire.

Sujet convenant parfaitement pour un jour d'Adoration : la Messe, c'est l'Eucharistie, dans toute sa plénitude et comme sacrifice et comme Sacrement ; c'est le foyer d'où jaillit toute lumière, c'est le centre de l'Eglise ; ce devrait être le centre de la paroisse et de chacun d'entre vous !

Heureux si vous voulez ensuite faire au moins quelques sacrifices pour y assister pieusement !

1. — La Sainte Messe est le trésor du Ciel

A. POUR DIEU :

1. En créant l'univers, Dieu s'est proposé une fin, un but digne de lui. Or, quel but digne de Dieu, en dehors de Lui-même ? Aussi *universa propter semetipsum creavit Deus et Cœli enarrant gloriam Dei.*

2. Nous aussi, en nos pensées, en nos actions, nous devons avoir en vue la gloire de Dieu. *Sive manducatis, sive bibitis... omnia ad majorem Dei gloriam facite.* Et c'était le mot d'ordre d'un grand saint ; il l'a légué à tous ses religieux : *Omnia ad majorem Dei gloriam.* — Ce devoir nous est imposé parce que Dieu est notre Créateur et notre Maître : il nous faut reconnaître son domaine infini, son droit de vie et de mort sur nous-mêmes, et sur tout ce qui nous appartient. C'est l'adoration. — Ce devoir nous est imposé encore parce que Dieu est notre bienfaiteur : il nous faut lui témoigner notre reconnaissance.

3. Mais le moyen d'adorer Dieu et de Le remercier comme il le mérite? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi.* — *Major omni laude, nec laudare sufficis.* — Ah! mon Dieu, disais une sainte âme, que je voudrais avoir autant de cœurs, qu'il y a de feuilles dans les arbres, d'atômes dans l'air et de gouttes d'eau dans l'océan, pour vous aimer et vous louer autant que vous le méritez. — Et elle entendit Dieu lui répondre: Console-toi, car par une seule messe que tu entendras avec dévotion, tu me rendras toute cette gloire que tu me désires et encore infiniment plus!

4. Rien de plus vrai: car le prêtre et la victime de ce sacrifice c'est le Fils de Dieu Lui-même, qui s'abaisse, s'humilie, s'anéantit en notre nom, à notre place, pour reconnaître la grandeur de Dieu et la petitesse de la créature, — pour protester qu'il a droit sur nous et que nous sommes à Lui, — pour l'adorer, le remercier, réparer; pour remplir en un mot, tous les devoirs de la créature envers son Créateur, pour procurer la gloire du Seigneur.

5. Eh! oui, en assistant à la messe, nous rendons plus de gloire à Dieu que ne lui en rendent les Anges, nous rendons plus de gloire Réunissez par la pensée, tous les actes de vertus qui se sont accomplis depuis l'origine du monde et qui s'accompliront jusqu'à la fin des temps. Quelle richesse! Quel trésor! Quelle moisson! N'essayez pas de les compter; vous auriez plus tôt compté les atômes qu'il y a dans l'espace; vous auriez plus tôt compté les épis qui tombent sous la faucille du moissonneur. Et pourtant la pureté des vierges, les austérités des anachorètes, les souffrances des martyrs, les luttres et les victoires des saints, les travaux des apôtres, qu'est-ce que tout cela à côté d'une messe? C'est la goutte d'eau à côté de l'océan, — c'est le grain de sable à côté de la montagne, — c'est la terre à côté du Ciel, le temps en face de l'éternité. Ne vous étonnez pas car les saints avec leurs palmes et leurs couronnes immortelles ne sont que des hommes — et cette Hostie de la messe, c'est vraiment Dieu. *Deus, ecce Deus!*

6. Quelle gloire elle procure donc à Dieu! Ne dites plus, mon Dieu, que vous êtes au-dessus de toute louange; *major omni laude*. Votre Majesté, si infinie soit-elle, n'est pas au-dessus de la Majesté de votre Fils.

Aussi si vous avez à cœur la gloire de votre Dieu, de votre Père, assistez pieusement et souvent à la Sainte Messe. *Vendit universa...* et emittit... Ne dites plus: Une messe de plus ou de moins, peu importe!

B. POUR MARIE, LES ANGES ET LES SAINTS.

Quand le prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les Anges, les Saints, Marie.

1. Ils se réjouissent de voir leur Dieu honoré et glorifié d'une manière digne de Lui, par Jésus immolé sur l'autel; — ils se réjouissent de pouvoir eux aussi s'unir au Divin Sacrifice et rendre à Dieu des hommages infinis.

2. Aussi en quelle estime ont-ils la Sainte Messe! C'est au Ciel seulement qu'on l'apprécie à sa juste valeur. Et si le regret pouvait entrer en Paradis, les Saints s'en voudraient de ne pas avoir mieux profité de ce grand Sacrifice.

3. Ils en profitaient les premiers chrétiens, exposant leur vie pour pouvoir y assister, ils en profitent les nouveaux convertis des pays de missions, quand il ne reculent pas devant de longs et pénibles voyages, pour avoir la consolation d'entendre la Messe. Et nous? Elle se célèbre si près de notre demeure! Oh! imitons cet homme de la parabole qui *vendidit universa et emit agrum*. Ne disons plus : une messe de plus ou de moins, peu importe. — Faisons-nous une fête de pouvoir assister au Divin Sacrifice. C'est le meilleur moyen de procurer la gloire de Dieu!

2. — La Sainte Messe est le trésor du purgatoire

1. Une seule messe prise en elle-même et eu égard à sa valeur, est suffisante pour vider le purgatoire! elle est capable de satisfaire pour toutes les âmes détenues dans ce lieu de tourments et les faire entrer au Ciel.

2. Rappelez-vous ce que souffrent ces âmes :

a) *La peine des sens*. Feu si dévorant qu'il ne le cède pas à celui de l'enfer. — Douleurs intolérables, supérieures à tous les supplices que l'on a jamais pu voir, sentir ou imaginer ici-bas.

b) *La peine du dam*. Au jugement, elles ont entrevu la beauté de Dieu : elles auraient voulu le suivre; mais elles ont été repoussées : rien de souillé n'entre au Ciel. Elles entendent les chants de la Patrie, les voix qui les appellent, elles voudraient s'élancer vers Dieu : une main les repousse et une autre voix leur crie qu'il faut souffrir et tout expier. C'est alors qu'elles s'adressent à nous : *Miseremini mihi, saltem vos amici mei*. Et nous le leur avions promis, avant leur départ pour l'éternité. N'avons-nous pas oublié notre promesse?

3. Or, la Messe est le meilleur moyen de leur venir en aide.

a) Saint Jérôme tient le langage suivant : *Animæ quæ sunt in purgatorio pro quibus solet Sacerdos in Missa orare, interim nullum tormentum patiuntur, dum missa celebratur. Missa celebrata, plures animæ exeunt de purgatorio*.

b) Au moment de sa mort, sainte Monique ne demande qu'une chose à son fils Augustin : C'est qu'il se souvienne d'elle au Saint Autel.

c) Le B. Henri Suzo, dominicain, avait promis à un de ses confrères de célébrer la Sainte Messe pour lui, chaque lundi. Comme il avait oublié sa promesse, le défunt lui apparaît lui reprochant de le laisser ainsi souffrir dans le purgatoire. Il avait bien dit des prières et fait d'autres bonnes œuvres pour son ami! Mais celui-ci de dire : *Sanguinem Jesu Christi sedandis his flammis peto*.

4. *Habetis thesaurum infinitum!* Puisez-y en faveur de vos

chers défunts : pour eux, venez assister au Divin Sacrifice. Ne dites plus : une messe de plus ou de moins, peu importe. Imitiez cet homme de la parabole et comme lui sachez vous imposer quelques sacrifices pour vous procurer, pour procurer à vos défunts le trésor de la Sainte Messe: *Vendidit omnia, emit agrum.*

3. — La Sainte Messe est le trésor de la terre.

1. ELLE APAISE LA COLÈRE DE DIEU.

a) A chaque heure, il se commet des crimes nombreux et affreux : hérésies, blasphèmes, sacrilèges, injustices, iniquités secrètes et publiques.

b) Ces crimes appellent une vengeance. Des milliers de voix nous accusent et nous condamnent : voix du soleil témoin de nos fautes, de la terre, de la mer, de l'éternité malheureuse.

c) Et ces voix ne sont pas écoutées ! il n'y a plus de déluge, plus de pluie de feu ni de souffre. Il semble cependant que Dieu devrait déchirer les nues et lancer son tonnerre contre le monde.

d) C'est qu'une autre voix monte vers le Ciel ; c'est la voix de Jésus qui prie et demande pardon de nos crimes. *Dimittite illis. — Sanguinis effusionem melius loquentem quam Abel.* Elle s'élève de l'autel, au Saint Sacrifice de la Messe.

e) Si la Messe cessait ! L'Ange exterminateur aurait bientôt châtié le monde.

f) Rien que pour cela, nous devrions aimer la Messe et avoir de la reconnaissance pour le prêtre qui la célèbre.

2. ELLE EST LA SOURCE DE TOUTES LES GRACES.

a) L'eau qui sort de la montagne et qui devient, dans sa course, un large fleuve, laisse tout le long de ses rives l'abondance et la fertilité, — Or, la Messe c'est le sang de Jésus-Christ qui, descendant de la montagne du calvaire, coule dans le vaste champ de l'Eglise. Et c'est à ce fleuve que les âmes viennent puiser la vie.

b) Nous pouvons y puiser toutes les grâces nécessaires. Des neuvaines, des pèlerinages : très bien. Mais beaucoup mieux : une Messe ! C'est Notre Seigneur qui prie et qui s'immole pour nous. la prière d'un fils bien-aimé est toute puissante sur le cœur d'un père : mais que dire de la puissance d'un tel Fils sur le cœur d'un tel Père ? — La prière d'un vivant est parfois irrésistible : mais que dire de la prière d'un mourant chéri ? Aussi bien : une Messe pour mes parents, — pour mon enfant, — pour ma guérison — une Messe : c'est le cri de toute âme qui veut ouvrir le Ciel.

c) C'est la source des vertus, — du courage, — de l'héroïsme qui se rencontre à chaque pas dans l'Eglise.

C'est vraiment le trésor de la terre.

Aussi demandons à la Messe et par la Messe.

CONCLUSION

Allons volontiers à la Messe, même au prix d'un sacrifice. — L'autel est un nouveau Calvaire : le sang de Jésus coule sur nos âmes.

Ne jamais manquer la Messe les dimanches ni les fêtes commandées.

Pendant la semaine y assister chaque fois que la chose est possible. On perd tant de temps à des futilités ! — Cela attirerait tant de grâces sur nous et les membres de notre famille ! — C'est si triste que de célébrer la messe dans un temple vide et désert !

Voici que l'aurore du jour sacré, le jour que Dieu s'est réservé, le jour du Seigneur, le dimanche, luit. La cloche s'est ébranlée et a lancé au loin ses sonores appels. C'est l'heure de la Messe. Autour du prêtre des chrétiens sont rangés. Le prêtre récite les prières liturgiques. Bientôt les genoux se ploient, les fronts s'abaissent. Jésus est sur l'Autel.

Jésus est sur l'Autel... Hélas ! une grande douleur l'y attendait. Bon pasteur il connaît toutes ses brebis par leur nom, et toutes il les a appelées (1). Toutes ne sont pas là. On rencontre même des chrétiens qui se croient de bons chrétiens et qui manquent, sous les prétextes les plus frivoles, la Messe du dimanche, comme s'il ne s'agissait que d'un acte de libre dévotion ou de surrogation. Ils viendront ensuite à la veille d'une fête s'accuser, péle-mêle avec une foule d'inévitables imperfections et de défaillances, d'avoir sans raison, deux fois, six fois, dix fois, manqué la Messe !

Si bien que la journée du Seigneur est la journée de l'outrage au Dieu de l'Eucharistie, à Jésus-Victime !...

Quelle tristesse, mes Frères, quand on a dans l'esprit la foi, une foi profonde, et au cœur un peu d'amour, quelle tristesse de voir ainsi traité Jésus-Christ ! Descendre sur la terre par un prodige d'incroyable tendresse pour l'humanité, y descendre pour mourir, y descendre sans cesse par un prodige plus grand encore... Et l'humanité n'a pas assez de foi, pas assez de reconnaissance, pas assez de charité, pas assez de savoir-vivre, pour donner une fois par semaine au Dieu qui la demande, une demi-heure !

Mais tous ne vont pas jusque-là. Dans la plupart de nos églises il y a au moins un petit groupe de fidèles. Dans plusieurs, ce groupe est assez compact. Il reste encore des paroisses où les hommes eux-mêmes accomplissent ce grand devoir d'entendre la Messe le dimanche ; mais à les voir si peu respectueux, si peu recueillis, si peu attentifs au sacré mystère, on dirait que, pour eux, l'action divine qui se passe sur l'Autel et qui fixe les regards du ciel tout entier, n'est qu'une représentation vaine. On peut se demander si de pareils catholiques ont la foi. Étonnez-vous que de tant de Messes entendues ils n'aient retiré presque aucun fruit ! Ah ! si Dieu ne descendait parmi nous qu'à de rares intervalles, on apprécierait autrement ses bontés peut-être. O Jésus, vous êtes si prodigue de

¹ *Joan.*, x, 3, — *Proprias oves vocat nominatim.*

votre sang, de votre amour, que d'innombrables chrétiens n'en font plus de cas. Ceux-ci arrivent en retard toujours et ceux-là sans raison s'enfuient avant la fin du sacrifice. Dans cette foule, en un mot, combien de vrais chrétiens! combien d'adorateurs! combien de consolateurs! combien même de priants!

Nous du moins, mes Frères, assistons bien à la Messe. Assistons-y le plus souvent que nous le pourrons, tous les jours si nos devoirs d'état nous le permettent. Assistons de préférence à la Messe paroissiale, parce qu'elle est dite pour nous et parce qu'on y prêche. Assistons à la Messe pour glorifier notre Dieu, pour le remercier. Oh! que d'actions de grâces ne devons-nous pas au Seigneur pour tous les bienfaits dont il nous a comblés! Avec le prêtre, nous prendrons le calice plein du sang de Jésus, et le Précieux Sang acquittera la dette de notre reconnaissance... Assistons à la Messe pour renouveler à l'Autel les forces dont nous avons besoin non seulement pour lutter contre le mal, mais pour faire le bien, tout le bien, que la famille, la patrie, l'Eglise attendent de nous. Assistons au sacrifice de la Messe comme Marie, Jean et Madeleine et le groupe des saintes Femmes assistèrent au sacrifice de la Croix.

Et vous qui avez le bonheur d'assister chaque matin à la Messe, pourquoi n'y feriez-vous pas avec le prêtre, la Très Sainte Communion? Vous satisferiez ainsi le désir le plus ardent du Cœur de Jésus. Vous répondriez aux invitations pressantes du Souverain Pontife! Vous vous procureriez un bonheur et un bienfait inexprimables!

La Messe et la Communion! Quels trésors! Et ils sont à nous! A nous tous les jours! Nous les ferons valoir, Seigneur Jésus, pour mériter cet autre trésor que vous nous destinez, après cette vie. Ainsi soit-il.



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription à partir de **300** à **600** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).

SUJET D'ADORATION

Les Effets de la Communion :

La Communion augmente la vie surnaturelle.

Le décret du 20 décembre 1905 note en quelques mots quelques-uns des admirables effets produits par la sainte communion reçue fréquemment, et tous les jours quand on le peut : " Il est évident, y est-il dit, que la réception fréquente ou quotidienne de la sainte Eucharistie accroît l'union avec Jésus-Christ, nourrit plus abondamment la vie spirituelle, enrichit l'âme de vertus et donne au communiant d'une manière plus sûre le gage de la vie éternelle." C'est mettre en évidence la puissance admirable de l'Eucharistie par rapport à l'accroissement de la vie surnaturelle. Essayons de nous en bien convaincre en méditant, au pied du Tabernacle, cet effet de la sainte communion.

I. — ADORATION.

La loi du progrès est la loi générale du monde créé. Il en va dans l'ordre de la grâce comme dans celui de la nature ; croître est la loi de notre vie surnaturelle aussi bien que de notre vie naturelle. Le dessein de la Providence est que, à partir de la première infusion de la grâce sanctifiante, notre sanctification et notre union à Dieu ne cessent de s'augmenter jusqu'à l'instant de notre mort. La preuve est dans ces invitations à devenir meilleurs que Dieu nous adresse par la bouche des écrivains sacrés. Que celui qui est juste devienne encore plus juste : *Qui justus est, justificetur adhuc!* Croissez dans la grâce et dans la connaissance de Jésus-Christ, notre Sauveur : *Crescite in gratia et in cognitione Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi.*"

D'ailleurs, c'est là une vérité de foi : on ne peut nier sans hérésie formelle que notre avancement dans la grâce soit possible et se réalise en effet. " Les hommes une fois

justifiés, dit le saint Concile de Trente, devenus amis de Dieu et membres de sa famille, se renouvellent de jour en jour, marchant de vertus en vertus ; ils croissent par l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, dans la justice qu'ils ont reçue par la grâce de Jésus-Christ, la foi coopérant à leurs bonnes œuvres, et sont de plus justifiés."

Mais pour nous faire arriver à ce but, le sacrement de l'Eucharistie est une puissance admirable.

Comme tous les sacrements, la sainte Eucharistie confère à l'âme un accroissement de la grâce sanctifiante. Mais, en aucun sacrement, l'augmentation de la grâce n'est aussi grande que dans la communion, car, en elle, Jésus-Christ lui-même vient en personne nous combler de sa grâce.

C'est ce qu'affirme le docteur angélique : " Dans la communion, dit-il, c'est le perfectionnement de l'union, c'est une participation plus abondante à la vie de Dieu, ce sacrement ne prétendant à autre chose, sinon à unir plus parfaitement à l'Auteur de la vie." Suarez dit aussi que " de serrer plus étroitement l'homme contre le sein de Dieu, de le mettre à même de boire plus abondamment à la source de la grâce, de le rapprocher plus parfaitement du foyer de la vie surnaturelle ", c'est tout le but de la communion.

Comment dès lors ne pas comprendre la puissance de ce divin aliment ? Comment ne pas être convaincu que par suite de cette union de l'âme avec le Christ lui-même, la substance de la grâce, ce fonds permanent de notre vie surnaturelle qui pénètre et sanctifie la substance de notre âme, y reçoive un accroissement dont nous ne pouvons calculer mathématiquement l'importance, mais qui l'emporte, étant données les dispositions voulues, sur toute la somme de grâces que peuvent produire les autres sacrements ? La raison en est dans l'excellence de ce qu'il contient et donne,

Avec l'Eglise, adorons Jésus dans l'Eucharistie, exaltons la puissance de ce divin sacrement : *Christum Regem adoremus dominantem gentibus, qui se Manducantibus dat spiritus pinguedinem.*

II. — ACTION DE GRACES.

On peut dire que deux lois générales président au développement de la vie : *la nutrition* et *l'exercice*. L'enfant, pour grandir, l'adolescent, pour arriver à la maturité, a besoin d'une nourriture saine et solide : il a besoin aussi de mouvement : l'exercice des organes physiques favorise la santé du corps, et lui donne souplesse et vigueur.

A ce double point de vue, l'Eucharistie exerce une influence admirablement féconde.

Elle nourrit l'âme : c'est là son but, d'après la volonté même de son divin Auteur.

Et quelle nourriture ! “ O belle nourriture, s'écriait le Bienheureux curé d'Ars. L'âme ne peut se nourrir que de Dieu ! Il n'y a que Dieu qui lui suffit ! Il n'y a que Dieu qui puisse la remplir ! Il n'y a que Dieu qui puisse rassasier sa faim ! Il lui faut absolument son Dieu ! ” Aussi, sous ce rapport, l'Eucharistie surpasse de beaucoup les autres sacrements : elle est la source de la vie chrétienne ; elle perfectionne l'homme ; elle est même la perfection des perfections. Grâce à elle, nous pouvons croître en sainteté tant que nous voulons : il n'y a aucune limite à cette augmentation, à moins que nos dispositions n'y mettent obstacle.

Elle *facilite l'exercice* de la vie chrétienne *en stimulant, en excitant* en nous la charité, et, par elle, toutes les autres vertus. L'Eucharistie nous pousse à l'action : *Per hoc sacramentum excitatur in actum*. Si nous pouvions appliquer ces paroles à tous les détails de notre vie spirituelle, nous entendrions la charité du Christ dire à toutes les vertus, à la prudence, à la justice, à la force, à l'humilité, au détachement, à la mortification, à la chasteté : “ Encore ! Encore ! ” Nous verrions avec saint Bernard “ l'homme devenir plus doux à la correction, plus patient dans les peines, plus habile à se préserver du mal, plus porté à la soumission, plus fervent dans la reconnaissance, plus ardent à l'amour. ” Ne l'expérimentons-nous pas nous-mêmes chez les petits enfants que nous faisons communier ? — “ L'ardeur de l'amour, voilà surtout le grand effet de la communion. Parce qu'elle fait aimer, l'homme devient plus parfait, et il ne peut être plus parfait que pour aimer davantage. ”

Non seulement elle stimule et excite, mais de plus elle rend plus facile l'acquisition et la pratique des vertus.

“ Que la vertu a de charmes à l'école de la communion ! dit le V. P. Eymard. Comme l'*humilité* est facile quand on a communié, quand on a vu le Dieu de gloire s'humilier jusqu'à venir dans un cœur si pauvre, dans un esprit si ignorant, dans un corps si misérable ! Comme la *douceur* est facile sous l'action de la bonté si tendre de Jésus se donnant à nous dans la douceur de son cœur ! Comme le cher *prochain* est beau, quand on le voit nourri du même pain de vie, assis à la même Table divine, aimé avec tant d'effusion par Jésus-Christ ! Comme la *patience*, la *mortification*, le *sacrifice* perdent leur amertume, quand on a reçu Jésus crucifié ! Comme le communiant sent en lui l'impérieux besoin d'embrasser la vie de celui qui l'a sauvé, qui lui a donné l'Eucharistie ! ”

Oui, c'est le sacrement de la perfection chrétienne ; et nous devons bénir Notre-Seigneur de l'avoir mis tous les jours à notre disposition, pour nous prêtres d'abord, et pour les âmes qui nous sont confiées.

III. — PROPITIATION.

C'est pour tous les chrétiens un devoir de tendre à la perfection : “ *Soyez parfaits*, a dit Notre-Seigneur, *comme votre Père céleste est parfait.* ”

Cette parole s'adresse à nous, prêtres, d'abord, parce que nous sommes tenus de monter toujours dans la voie de la sainteté. Comme dit l'auteur de l'Imitation, nous ne devons pas nous contenter de vertus communes : “ La conversation du prêtre ne doit avoir rien de celle du peuple et du commun des hommes ; mais elle doit être avec les anges dans le ciel, ou avec les parfaits sur la terre. Or, la sainte communion que nous faisons tous les jours en offrant le saint Sacrifice est, nous l'avons vu, le sacrifice par excellence de la perfection chrétienne. En procurons-nous vraiment ? C'est-à-dire vivons-nous, dans le cours de la journée, de notre communion du matin ? Sommes-nous fidèles à aspirer fréquemment la sève divine que Jésus vient chaque jour inoculer dans les fibres de notre âme ? Et ainsi, selon une expression du V. P.

Eymard, *faisons-nous travailler* le Très Saint-Sacrement ? Ou bien plutôt laissons-nous Jésus stérile en notre cœur, et même, par des affections désordonnées, allons-nous jusqu'à empêcher sa puissance et sa bonté d'agir en notre âme ?

De plus, nous devons être les apôtres de la communion. Nous avons vu la puissance de l'Eucharistie dans les âmes ; nous savons que le chrétien est bien plus vite formé au Cénacle qu'à toute autre école : car dans la communion toutes les grâces agissent à la fois ; toutes les vertus du Sauveur se réfléchissent en notre âme sous l'action puissante de ce soleil divin qui est en nous, qui nous pénètre de sa lumière et de ses feux. Mais alors avons-nous le courage de nos convictions, en indiquant aux âmes le chemin de la Table sainte ? Savons-nous vraiment augmenter, par le moyen de la communion fréquente et quotidienne, le nombre des âmes qui travaillent à leur perfection ? Savons-nous diminuer ainsi par nos efforts le nombre de celles qui ne vivent que pour la terre et qui croupissent dans le péché ? Avons-nous soin pour cela d'inspirer aux âmes des tout petits la salutaire pratique de la communion fréquente et quotidienne ?

Prêtres, faisons ici un examen sérieux et songeons au compte que nous aurons à rendre pour notre âme et celles que Dieu nous a confiées.

IV. — PRIERE.

O Jésus, Pasteur éternel des âmes, de grâce, écoutez la prière que nous vous adressons pour les prêtres ! Exaucez en elle votre propre désir infini. N'est-ce pas envers les prêtres que vous nourrissez les sentiments les plus tendres, les plus délicats et le profond amour dans lequel se résume tout votre amour pour les âmes ?

Nous confessons bien que nous nous sommes rendus indignes d'avoir de saints prêtres, mais votre miséricorde est infiniment plus grande que notre folie et notre malice.

O Jésus ! faites que ceux-là seuls s'élèvent à votre sacerdoce qui sont appelés par vous ; éclairez les pasteurs

dans le choix, les directeurs spirituels dans le conseil, les éducateurs dans la culture des vocations. Donnez-nous des prêtres d'une pureté angélique, d'une humilité parfaite, d'une charité séraphique, poussant le sacrifice jusqu'à l'héroïsme, apôtres de votre gloire, sauveurs et sanctificateurs des âmes.

Ayez pitié de tant d'ignorants dont ils doivent être la lumière, de tant de travailleurs qui appellent celui qui les préservera de l'erreur et les relèvera en votre nom, de tant d'enfants et de jeunes gens qui cherchent quelqu'un pour les sauver et les conduire à vous, de tant de malheureux qui souffrent et ont besoin d'un cœur qui les console par le vôtre ! Oh ! combien d'âmes arriveraient à la perfection par le ministère de prêtres saints !

Nous vous en supplions donc, ô Jésus, ayez encore une fois compassion des foules qui ont faim et soif ! Daignez faire que votre sacerdoce vous amène toute cette languissante humanité, afin que par elle une fois de plus la terre soit transformée, votre Eglise exaltée, et le règne de votre Cœur établi dans la paix.

Vierge Immaculée, Mère du Prêtre éternel, vous-même prêtre et autel, qui êtes pour premier fils adoptif saint Jean, le prêtre préféré de Jésus ; vous qui siégiez au cénapasse comme maîtresse et reine des apôtres, daignez faire passer par vos lèvres bénies notre humble prière ; faites-en vous-même raisonner les accents au cœur de votre divin Fils, et, par votre toute-puissance suppliante, obtenez pour l'Eglise de votre Jésus une Pentecôte sans cesse renouvelée. Ainsi soit-il.

Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, toties quoties, pour tous les fidèles qui récitent cette prière le cœur contrit et avec dévotion. — Indulgence plénière une fois le mois, aux conditions ordinaires, pour la récitation quotidienne. — Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Pie X, novembre 1907.



Le Rosaire Médité

au pied du Très Saint Sacrement.

Les Mystères Dououreux.

I. — L'agonie de Notre-Seigneur.

La Solitude Eucharistique

Jésus avait emmené avec lui trois de ses disciples au jardin de Gethsémani. Avant de se retirer à l'écart pour prier, il leur dit : " Mon âme est triste jusqu'à la mort. Restez ici et veillez avec moi (1). "

Il est à peine arrivé près de la pierre sur laquelle il se prosterne, que les apôtres s'endorment. Après avoir épanché son âme dans le sein de son Père, Jésus revient vers les siens et, les trouvant endormis, il leur adresse ce triste et doux reproche : " Vous n'avez pas pu veiller une heure avec moi? *Sic non potuistis una hora vigilare mecum* (2) ? "

Ce reproche est pour nous, ô bien-aimé Sauveur, car plus longue, plus lugubre, plus désolée que la solitude de Gethsémani est votre solitude eucharistique.

Si quelques rares passants viennent s'agenouiller devant le tabernacle, dans les villes où de nombreuses populations se groupent autour des églises, combien de lieux où l'on ne rencontre que des temples abandonnés ? Le matin, un prêtre vient en compagnie d'un enfant pour accomplir le plus auguste des actes religieux : offrir à Dieu un sacrifice divin auquel personne ne s'intéresse. En une heure, tout est fini ; et Jésus reste seul : seul le jour, seul la nuit. Une petite lampe agite devant lui sa flamme tremblante ; voilà tout l'hommage des populations chrétiennes, qui devraient s'anéantir à ses pieds dans une perpétuelle adoration.

(1) *Tristis est anima mea usque ad mortem. Sustinete hic et vigilate mecum.* (Matth., cap. xxiv, 38.

[2] Matth., cap. xxvi, 40.

Pourquoi reste-t-il donc au milieu de nous ce grand abandonné ? — Parce que, grâce à Dieu, il y a des âmes qui comprennent la nécessité d'un perpétuel hommage en compensation de tant d'oublis. Elles ont pris pour devise cette invitation de l'Eglise : " Venez, adorons et prosternons-nous devant Dieu : *Venite adoremus et procedamus ante Deum* (1) : " et, tout le long du jour, elles se succèdent pour représenter l'humanité chrétienne devant la face adorable de celui qui nous a honorés de sa perpétuelle présence.

Plus que cela. La nuit silencieuse et sombre est envahie par les pieux relais de l'adoration. Tout en nous accordant libéralement un sommeil réparateur, Dieu ne consent pas à un oubli absolu de sa très sainte majesté. Il se rappelle à notre souvenir par des signes magnifiques ; il nous tient en éveil par des clartés mystérieuses. Pourquoi a-t-il peuplé le firmament de ces myriades d'étoiles qui scintillent et versent sur la nature endormie leurs inépuisables splendeurs, si ce n'est pour dire aux âmes intelligentes et amoureuses de sa divine beauté : Adorez-moi ? Le roi prophète ne pouvait pas résister à cet appel des cieux. " Je me levais au milieu de la nuit, disait-il, pour te rendre témoignage, ô mon Dieu ! *Media nocte surgebam ad confitendum tibi* (2). " Et, accordant les chants de sa lyre avec les chants de son cœur, il s'écriait : " Les cieux racontent la gloire de Dieu : *Cæli enarrant gloriam Dei* (3). " Or, pas plus que le Dieu des cieux le Dieu du tabernacle ne consent à l'oubli. C'est la nuit qu'il a commencé à souffrir pour le salut du monde ; la nuit comme le jour appartient à son culte.

Il agréa la petite lampe dont la flamme tremblante s'élève et s'abaisse tour à tour pour représenter les palpitations d'un cœur vivant ; mais il veut des lampes humaines étincelantes de foi, ardentes d'amour, agitées devant lui par les douces émotions de l'espérance. Les voici : ce sont les âmes généreuses qui se dévouent à l'adoration nocturne du très saint Sacrement.

(1) Psalm. xciv.

(2) Psalm. cxviii.

(3) Psalm. xviii.

Vous pouvez rester seul dans les lieux où le travail et les sollicitudes de la vie accablent vos pauvres enfants, ô mon Jésus ! puisqu'il y a des lieux bénis où vous êtes entouré de perpétuels adorateurs, dont les hommages vous retiennent sur cette terre.

Ne nous contentons pas d'admirer les adorateurs perpétuels de Jésus-Eucharistie. Si nous n'avons ni le temps ni le courage de prendre rang dans leurs bataillons sacrés et de consacrer, comme eux, de longues heures à la visite du tabernacle, imitons-les de loin. Ne passons jamais devant une église sans entrer quelques instants pour rendre hommage au divin prisonnier de l'amour. Si nous demeurons quelques mois dans les campagnes où Jésus est abandonné, rendons-lui chaque jour une visite pour le consoler de sa solitude. Avant de quitter l'église, mettons notre cœur dans la lampe de l'autel et prions-la de veiller pour nous. Demandons aux saints anges, en particulier à notre ange gardien, de vouloir bien nous représenter auprès du Sauveur pendant notre absence. Faisons mieux encore. Souvent pendant le jour, quelquefois pendant la nuit, lorsque nous nous éveillons, orientons notre cœur et envoyons-le mystérieusement vers le tabernacle. Soyons, si c'est possible, toujours présents en esprit, là où nous ne pouvons pas être présents de corps. Que la solitude de Jésus dans les temples ne soit qu'apparente ; que jamais il ne nous reproche, comme à ses apôtres, de n'avoir pas su veiller avec lui. (*Pater noster*, etc.)

II. — La Flagellation de Notre-Seigneur

Les Sacrilèges.

Le cruel et sanglant outrage de la flagellation ne peut se renouveler sur le corps de Jésus-Christ. Par sa résurrection, il l'a soustrait à la souffrance et à la mort. Mais, dans son existence sacramentelle, il a livré sa chair adorable à des bourreaux non moins acharnés et impitoyables que ceux du prétoire.

A côté des hommages dix-huit fois séculaires que l'humanité chrétienne rend à l'Eucharistie, que de profana-

tions ! Païens, barbares, juifs, hérétiques, impies se sont succédé pour maltraiter le Sauveur dans le sacrement de son amour. Les temples violés ont vu des hordes furieuses forcer les portes du tabernacle, ouvrir brutalement les ciboires, jeter à terre les hosties saintes et les fouler aux pieds avec rage. D'autres forcenés les ont emportées avec eux pour égayer leurs orgies ou pour les donner à manger aux animaux. Des enlèvements furtifs ont été payés par ces misérables ; les uns voulant assouvir leur fureur contre un sacrement détesté, les autres poussant leur infernale malice jusqu'à faire servir l'hostie à des impuretés et à des malélices.

Chose étrange ! La plupart de ces sacrilèges faisaient profession de ne pas croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et cependant, ils luttèrent contre ce petit morceau de pain, comme contre un ennemi vivant, le perçant de coups comme pour atteindre son cœur, le pressant comme pour étouffer. "*Mentita est iniquitas sibi* (1) : L'iniquité se mentait à elle-même," et ses colères insensées pourraient servir à une preuve des plus originales de la présence réelle.

Les crimes publics contre l'Eucharistie sont horribles, mais, du moins, on peut les prévenir par de pieuses précautions ou par d'héroïques dévouements. Plus horrible est le crime ténébreux des pécheurs qui, sous les apparences de la dévotion, s'approchent de la table sainte, communient, contraignent le Sauveur à subir les embrassements de leur âme putréfiée, et changent le sacrement de vie en un sacrement de mort. Ils ont trompé le prêtre en lui extorquant, par des paroles menteuses, le pardon de leurs fautes. Ils le trompent encore en ouvrant devant lui leur bouche impure pour lui demander, comme de pieux affamés, le pain des anges. Ils trompent les fidèles qui les prennent pour des amis de leur Dieu ; ils voudraient s'ils le pouvaient, tromper le Dieu qu'ils outragent. Le baiser de Judas ne nous donne qu'une faible idée de leur crime ; il faut pour se le représenter, se rappeler le supplice infligé jadis, par le caprice des tyrans, aux malheureux qu'on liait tout vivants à des

(1) Psalm. xxvi.

cadavres en putréfaction. — La bonté infinie à la merci d'une malice d'enfer ; la pureté même accolée à la corruption ; la vie condamnée aux baisers infects de la mort : Voilà le sacrilège de la communion indigne.

Saint Paul a dit des pécheurs qui communient indignement qu'ils mangent leur propre condamnation. Eh bien, voyez jusqu'à quel point Jésus est miséricordieux ! Les misérables, qui se condamnent eux-mêmes, il ne les exécute pas au moment de leur crime ; il attend, et quelque fois il fait sortir du sacrilège même la pointe salutaire d'un remords qui pénètre l'âme et l'oblige à se repentir.

Mais quel repentir, quelles larmes, quelle pénitence ne faut-il pas pour effacer un si grand crime ! Mon Dieu, si je m'en étais rendu coupable ! — En regardant dans ma vie, je ne vois point que j'aie voulu, de propos délibéré, profaner le corps et le sang de Jésus-Christ ; mais ne me suis-je point approché de la sainte table avec une conscience douteuse ? N'ai-je point passé trop facilement sur des inquiétudes graves ? Ne me suis-je point fait illusion sur l'état de mon âme ? A supposer que ma conscience soit dégagée de tous ces embarras, n'ai-je point souvent communiqué à la légère, sans préparation, sans dévotion et sans fruit ; par conséquent, si je n'ai point outragé le principe de la vie en l'unissant à la mort, ne l'ai-je point outragé en le condamnant, par l'insuffisance de mes dispositions, à la stérilité ?

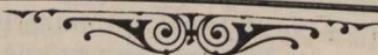
Méditez cela, chrétiens, et, de cette méditation, retirez trois fruits : 1^o Un immense amour pour Jésus-Christ qui, prévoyant les violences faites à son sacrement, n'a pas hésité à se donner à vous. 2^o Un vif désir de réparation pour tous les sacrilèges dont les hommes se sont rendus coupables. 3^o Un grand zèle à mettre en pratique ce conseil de l'Apôtre : “ Que l'homme se sonde et se dispose avant de manger le pain de vie : *Probet autem seipsum homo et sic de pane illo edat* (1). ”

(à suivre)

1 Cor., cap xi, 28.



La Réforme du Bréviaire



1. — Idée Générale.

La Constitution apostolique sur la réforme du bréviaire a paru le 20 décembre. Elle commence par les mots *Divino afflatu* et expose d'abord que les psaumes sont la voix même de l'Eglise pour louer Dieu. Elle rappelle l'obligation antique du clergé de réciter le psautier chaque semaine : mais la multiplication des offices de saints ont eu pour résultat qu'un certain nombre de psaumes n'étaient jamais récités, lesquels toujours fournissaient comme les autres une expression inspirée à la piété. Aussi les évêques du monde entier, parmi lesquels Pie X lui-même, avant son pontificat, demandèrent-ils le retour à l'ancienne pratique. Le Pape a donc jugé utile de réaliser cette réforme en veillant à ce que le culte des saints n'en sorte point amoindri, ni que la récitation de l'office divin soit trop pesante pour le clergé aujourd'hui sanctionnée par le Pontife, la Constitution est suivie de rubriques sur l'ordre et la distribution des psaumes, des antiennes, des versets etc. Elle prépare elle-même la réforme du bréviaire et du missel, laquelle sera confiée à une commission de savants. La Constitution présente sera obligatoire dans le bréviaire à partir de l'année 1913 : mais elle sera autorisée dès l'édition des psaumes conformes à la Constitution.

Cette Constitution apostolique, avec les nouvelles Rubriques Bréviaire et annonce d'autres modifications non moins importantes dans la liturgie sacrée.

Ces actes portent bien la marque personnelle de S. S. Pie X. On y admire cet esprit de décision, ce caractère pratique, cette recherche des moyens surnaturels les plus intenses, qui caractérisent ses autres réformes. Pour tout restaurer dans le Christ, suivant sa sublime devise, Pie X ne recule devant aucun genre d'obstacles.

Le nouveau bréviaire est une réponse aux vœux depuis longtemps formulés par les âmes les plus soucieuses de donner à la prière officielle de l'Eglise toute sa splendeur, toute son efficacité.

Les prêtres auront désormais un formulaire plus varié, plus suggestif, et tout ensemble plus bref.

Si le nouveau bréviaire mérite ce nom encore plus que les anciens, c'est parce que le Pape, se souvenant de ses propres labeurs dans le ministère des âmes, a voulu permettre aux prêtres de consacrer un temps plus considérable à leurs travaux apostoliques.

Les rubriques qui sont publiées en même temps que la constitution *Divino afflatu* sont divisées en treize chapitres.

Ces rubriques ne concernent pas seulement l'office divin, mais aussi la célébration de la messe.

Pour l'ordre des messes, Pie X donne satisfaction aux vœux des plus célèbres liturgistes, comme Dom Guéranger, Mgr Piacenza, Dom Gréa. Tous les dimanches désormais, sauf de rares exceptions, c'est le Propre du temps qui reprendra le dessus. On sait que ces offices propres des dimanches de l'année sont les plus vénérables par leur antiquité, et par le sens profond de leur liturgie, tout entière consacrée au culte direct de la Sainte-Trinité et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les saints rendent au Maître la place qu'ils avaient un peu trop envahie. L'office et la messe du simple dimanche ne le cèdent qu'aux fêtes du Seigneur, et aux doubles de première et deuxième classe. Les autres fêtes sont commémorées par leur oraison.

Le nombre des collectes à la messe ne seront jamais plus de trois.

La réforme *principale*, la plus sensationnelle, est celle du bréviaire.

Elle consiste essentiellement dans une disposition qui fera réciter chaque semaine les 150 psaumes du psautier; et ce résultat est obtenu, en diminuant la longueur totale de l'office à réciter chaque jour.

La commission pontificale instituée et dirigée par le Pape lui-même, et qui avait pour président Mgr La Fontaine, secrétaire de la Congrégation des Rites, a pu réaliser ce projet au moyen de quelques principes très simples.

Les rubriques les énumèrent; il est facile d'en avoir une idée claire quand on a sous les yeux : *le Psautier du bréviaire romain avec l'ordinaire de l'office divin distribué sur toute la semaine selon une disposition nouvelle, édité par ordre de S. S. le Pape Pie X.*

Cette édition-type vient de sortir des presses de la Typographie vaticane.

C'est un petit in-octavo de 300 pages, en gros caractères.

L'un des caractères de la réforme, c'est la *variété*.

Les psaumes des petites heures, et même ceux des complies changent chaque jour.

La *brièveté* est obtenue par cette règle que s'est imposée la commission de couper un psaume, dès qu'il dépasse une quinzaine de versets.

Dans ce même but, à certaines heures, le nombre des psaumes est réduit.

Les matines se composent de trois nocturnes, chacun de trois psaumes. Les laudes du dimanche conservent les mêmes psaumes mais le *Deus misereatur nostri* a disparu du dimanche pour former seul le troisième Psaume du mardi ; de même le *Cantate Domino* et le *Laudate Dominum in sanctis ejus*, ont passé du dimanche au samedi. Les complies du dimanche n'ont plus que trois psaumes : *Cum invocarem, Qui habitat, Ecce nunc*. C'est le lundi à sexte qu'on récitera l'*In te Domine speravi*.

Le principe fondamental de la réforme, c'est de distinguer radicalement le psautier du reste de l'office.

Une difficulté fort grave était de concilier, comme il était nécessaire, la partie fériale et la partie festive, dans les offices des saints, qui sont si nombreux. Le document pontifical reconnaît dans cette multiplication des offices des saints une des principales raisons de l'abolition du très ancien usage de réciter tout le psautier pendant une semaine. La méthode proposée paraît la seule pratiquement possible ; il semble qu'elle ait été mise en avant sous Grégoire VII. Elle consiste en ce que déjà chaque heure de l'office ait deux parties distinctes : l'une pour la férie, l'autre pour la fête ; la première comprenant antiennes et psaumes, et la seconde le reste. Quelque chose d'analogue s'observe encore, par exemple, aux Vêpres pendant l'octave de Noël et à toutes les fêtes de saints de rite simple, à Matines et à Vêpres... On a cependant conservé à toutes les fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, des Saints Anges, de saint Jean-Baptiste, des Apôtres, à tous les doubles, de 1^{re} 2^e classe, et à d'autres offices propres, leur caractère particulier.

La mémoire des saints est célébrée dans les leçons des second et troisième nocturnes, dans leurs hymnes, leurs oraisons et antiennes, propres ou prises au commun.

Les leçons du premier nocturne sont toujours empruntées à l'Écriture et sont suivies de leurs répons dans le Propre du Temps.

Les fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, des SS. Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des SS. Apôtres, ainsi que les doubles de première et deuxième classe, ont l'office actuel, en empruntant les nouveaux psaumes du dimanche pour laudes et les petites heures ; ceux de leurs propres ou du commun pour matines et vêpres.

Les psaumes ne se séparent plus des antiennes que leur donne le nouveau psautier.

Enfin, les laudes ont toujours deux séries de psaumes, l'une pour le temps ordinaire, l'autre pour l'Avent, la Septuagésime, le Carême, les Vigiles ; cette seconde série n'est point d'ailleurs plus longue que l'autre, mais elle commence toujours par le *Miserere*.

Répétons que, s'il s'agissait d'une fête de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge ou d'un double de deuxième classe, les psaumes seraient toujours ceux du dimanche, quel que fût le jour de la semaine, pour laudes et les petites heures ; et ceux du propre et du commun, pour les matines et les vêpres.

II. — Extraits des Rubriques.

TITRE I. — Manière de réciter l'office divin d'après le nouvel ordre du Psautier.

4. A Matines, les leçons du 1^{er} Nocturne seront toujours prises de l'Écriture courante (bien que le Bréviaire indique parfois des leçons tirées du commun), sauf aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge (quel qu'en soit le rite), des anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des apôtres, aux doubles de I^{re} ou de II^e classe; sauf aussi aux fêtes qui possèdent des leçons propres mais non tirées du commun, ou qui tombent aux fêtes n'ayant pas de leçon, de l'Écriture et obligeant, par conséquent, à emprunter des leçons au commun. Quant aux fêtes qui comportaient jusqu'à présent des leçons du Commun avec des répons propres, qu'on maintienne ces leçons avec les répons propres.

5. En conséquence, aux fêtes doubles et semi-doubles non exceptées ci-dessus, on dira l'office comme il suit :

A Matines, Invitatoire, hymne, leçons du II^{ème} et du III^{ème} nocturne et répons des trois nocturnes, *propres ou du commun*; antiennes, psaumes et versets des trois nocturnes, ainsi que les leçons du I^{er} nocturne, *de la férie courante*.

A Laudes et aux Vêpres, antiennes et psaumes de la férie; capitule, hymne, versets, antienne de *Benedictus* et de *Magnificat* et oraisons du propre ou du commun.

Aux Petites-Heures et à Complies, les antiennes et les psaumes se disent toujours de la férie. A Prime, on lit pour leçon brève le capitule de None, du propre ou du commun. A Tierce, Sexte et None le capitule, le répons bref et les oraisons sont également tirés soit du propre, soit du commun.

TITRE III. — Occurrences accidentelles et translation des fêtes

Les fêtes doubles majeures de toute dignité et les doubles mineures de Docteurs de l'Église ne peuvent plus être transférées. Quand elles sont empêchées, qu'on en fasse mémoire comme il est prescrit dans les Rubriques pour les autres doubles mineures empêchées... sauf quand elles coïncident avec des fêtes doubles de I^{ère} classe, qui ne comportent d'autres mémoires que celles du dimanche courant, de la férie ou d'une octave privilégiée.

TITRE VIII. — Offices votifs et autres offices ajoutés

1. Cette nouvelle disposition du psautier supprimant les causes de l'Indult général du 5 juillet 1883 pour les offices votifs, ces offices et les autres semblables concédés par des Indults particuliers sont absolument abolis et déclarés tels.

2. Cesse également l'obligation de réciter au chœur, aux jours prescrits par les Rubriques en vigueur jusqu'à maintenant, le petit office de la Sainte Vierge, l'office des morts, ainsi que les psaumes graduels et de la pénitence. Les Chapitres qui étaient tenus à ces offices par une constitution spéciale ou une fondation pourront les faire commuer par le Saint-Siège.

3. Le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations, il demeure obligatoire de réciter les Litanies des saints, même en dehors du chœur.

TITRE X. — Messes des dimanches et fêtes et messes des morts.

5. Rien n'est changé aux règles concernant les messes des morts chantées. Quant aux messes basses, elles ne sont permises, aux fêtes doubles, que le jour de l'obit, ou le jour qui en tient lieu, à condition qu'il ne tombe avec une fête de précepte ou un double de Ire ou de II^e classe ou une férie exclusive des doubles de Ire classe. Quant aux messes basses des morts à dire les jours de rite semi-double ou simple, elles ne pourront être célébrées à l'avenir aux fêtes énumérées au numéro 2 [fêtes de Carême, des Quatre-Temps, II^eme des Rogations, vigiles, férie où l'on anticipe ou l'on reporte la messe d'un dimanche], sauf l'exception qui y est admise [premier jour libre de chaque semaine d'après le calendrier de l'église où se dit la messe]. Il sera cependant permis, dans ces messes de la férie, d'ajouter une oraison pour les morts auxquels le Saint Sacrifice est appliqué, et cela en dernier lieu, comme y autorise la rubrique du missel. Mais comme, pour que soient appliquées les indulgences de l'autel privilégié, les messes des morts devaient jusqu'à ce jour être célébrées en noir, le Souverain Pontife daigne accorder à l'avenir ces indulgences, même si l'on dit la messe de la férie, avec oraison pour les défunts. Aux autres fêtes de l'année non exceptées au numéro 2, ainsi qu'aux semi-doubles tombant pendant les octaves non privilégiées et aux simples, on pourra dire les messes des morts et les autres messes votives conformément aux rubriques.

III. — Ordre du Psautier réparti entre les diverses Heures de l'Office

DIMANCHE

Matines. — Psaumes 1, 2, 3, 8, 9, 10.

Laudes. — Ps. 92, 99, 62. Cantique *Benedicite*. Ps. 148.

Prime. — Ps. 117, 53, 118.

Tierce. — Ps. 118 (suite).

Sexte. — Ps. 118 (suite).

None. — Ps. 118 (suite).

Vêpres. — Ps. 109, 110, 111, 112, 113.

Complies. — Ps. 4, 90, 133.

LUNDI

Matines. — Ps. 13, 14, 16, 17, 19, 20, 29.

Laudes. — Ps. 46, 5, 28, Cantique *Benedictus es*. Ps. 116.

Prime. — Ps. 23, 18.

Tierce. — Ps. 26, 27.

- Sexte.* — Ps. 30.
None. — Ps. 31, 32.
Vêpres. — Ps. 114, 115, 119, 120, 121.
Complies. — Ps. 6, 7.

MARDI

- Matines.* — Ps. 34, 36, 37, 38.
Laudes. — Ps. 95, 42, 66. Cantique *Magnus es.* Ps. 134.
Prime. — Ps. 24.
Tierce. — Ps. 39.
Sexte. — Ps. 40, 41.
None. — Ps. 43.
Vêpres. — Ps. 122, 123, 124, 125, 126.
Complies. — Ps. 11, 12, 15.

MERCREDI

- Matines.* — Ps. 44, 45, 47, 48, 49, 50.
Laudes. — Ps. 96, 64, 100. Cantique *Hymnum.* Ps. 145.
Prime. — Ps. 25, 51, 52.
Tierce. — Ps. 53, 54.
Sexte. — Ps. 55, 56, 57.
None. Ps. 58, 59.
Vêpres. — Ps. 127, 128, 129, 130, 131.
Complies. — Ps. 33, 60.

JEUDI

- Matines.* — Ps. 61, 65, 67, 68.
Laudes. — Ps. 97, 89, 35. Cantique *Audite verbum.* Ps. 146.
Prime. — Ps. 22, 71.
Tierce. — Ps. 72.
Sexte. — Ps. 73.
None. — Ps. 74, 75.
Vêpres. — Ps. 132, 135, 136, 137.
Complies. — Ps. 69, 70.

VENDREDI

- Matines.* — Ps. 77, 78, 80, 82.
Laudes. — Ps. 98, 142, 84. Cantique *Vere tu es.* Ps. 147.
Prime. — Ps. 21.
Tierce. — Ps. 79, 81.
Sexte. — Ps. 83, 86.
None. — Ps. 88.
Vêpres. — Ps. 138, 139, 140, 141.
Complies. — Ps. 76, 85.

SAMEDI

Matines. — Ps. 104, 105, 106.

Laudes. — Ps. 149, 63. Cantique *Miserere nostri*. Ps. 150

Prime. — Ps. 93, 107.

Tierce. — Ps. 101.

Sexte. — Ps. 103.

None. — Ps. 108.

Vêpres. — Ps. 143, 144.

Complies. — Ps. 88, 102.

A l'office ferial de l'Avent, du Carême et des vigiles d'autres psaumes et un autre cantique sont indiqués.

Chaque Heure de l'Office comprend le même nombre de psaumes qu'autrefois, mais plusieurs psaumes ont été fractionnés.

DEFUNTS

Monsieur le Chanoine Amédée Dumesnil, du Diocèse de St Hyacinthe. Ce regretté Confrère est l'un des ouvriers de la première heure. Sa fidélité aux heures d'adoration et son zèle pour les Œuvres eucharistiques ne se sont jamais démentis.

Rév. Elzéar Dufour, du Diocèse de Rimouski, membre de l'Association depuis Septembre 1898.

Rév. Chs. Ed. Carrier, du Diocèse de Québec, membre de l'Association depuis Octobre 1892.

Rév. Jean-Baptiste Morin, du Diocèse de Joliette, membre de l'Association depuis Août 1907.

Rév. Joseph Beaudry, du Diocèse de St Hyacinthe, membre de l'Association depuis Mars 1900.

Rév. John Kiernan, du Diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis Novembre 1907.

... SOMMAIRE ...

A l'Œuvre! la Communion des petits enfants. — Plan de Triduum Eucharistique: La Sainte Messe. — Sujet d'Adoration: Les Effets de la communion. — Le Rosaire Médité au pied du Très Saint Sacrement: les Mystères Dououreux. — La Réforme du Bréviaire.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

Les Miracles Historiques

— du —

T. S. Sacrement

Par le P. Eugène Couet, 1 vol. in 12 de 400 pages

Rien n'est fait comme ce livre pour inspirer le culte du Très Saint Sacrement. Le R. P. Couet a groupé tous les miracles connus — et ils sont nombreux — relatifs au S. Sacrement. Il les a rangés par ordre logique de matières, suivant le mode précis du dogme eucharistique auquel ils se rapportent. Pour chacun il a indiqué la date, les circonstances, les sources et autant que possible les textes, les documents et les témoignages justificatifs de façon à faire un petit traité d'apologétique eucharistique par les faits.

On comprendra qu'il nous soit impossible d'en donner ici la nomenclature : mais nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage où l'on trouvera tout ensemble un aliment à sa foi et à sa dévotion.

Prix — No. 44. broché, 50c. franco 60c.

No. 45c. Reliure cuir, \$1.10 franco \$1.20

“ Le Retour continuel

* * * à Dieu ”

par le Père A. Desurmont, C. T. S. R.

Dans le présent volume, le neuvième en date de publication, le Père Desurmont a coordonné, sous forme de retraites, la doctrine spirituelle de Saint Alphonse. Le fruit de ces exercices spirituels a déjà été abondant et précieux ; il le sera plus encore. espérons-le, grâce à cette édition qui l'universalisera et le perpétuera.

Prière de s'adresser directement à l'éditeur :

Librairie de la SAINTE FAMILLE, 11 rue Servandoni, PARIS VIe, France.

Vient de paraître.

Nouveau Recueil
de
Miracles Eucharistiques

Par le R. P. Eugène COUET.

de la Congrégation du Très Saint Sacrement

Ce nouveau recueil aura, spécialement auprès des catéchistes et des prédicateurs, le même succès que le volume intitulé : *Les Miracles historiques du Saint Sacrement*, auquel il doit faire suite. Pour trouver facilement des faits appropriés aux points de la doctrine que l'on veut expliquer, on n'a qu'à consulter le *Petit Catéchisme eucharistique enseigné par les récits de Miracles du Saint Sacrement*, qui sert de préface au volume et énuméré tous les faits racontés ensuite dans leur ordre chronologique, en les classant d'après les grandes divisions adoptées pour les traités de l'Eucharistie : la Présence réelle, la sainte Messe et la sainte Communion. — A signaler, comme présentant un intérêt particulier, le long chapitre intitulé : *Miracles eucharistiques dans la Vie des Saints*.

Un volume in-12, environ 400 pages.

Prix : No. 150 - Broché, . 65 cts. franco 75 cts.
No. 151 - Relié, . . . \$1.10 " \$1.20.